Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

L'Académie de police de Savatan en transformation

En prévision du nouveau concept général de formation des futurs policiers, attendu pour 2020, le Conseil de direction (CODIR) de l'Académie de police de Savatan a décidé le 6 décembre 2018 du réaménagement de la gouvernance de l'institution et a adapté le programme d'enseignement.

Le nouveau concept général de formation (CGF 2020), décidé au niveau suisse, entrera en vigueur dès 2020 pour toutes les écoles de police du pays. La durée des études passera d'un à deux ans. La première année se déroulera dans les écoles, la seconde s'effectuera essentiellement au sein des corps de police. Afin d'anticiper cette évolution, sous la forme d'un projet pilote, le CODIR – présidé par la conseillère d'Etat vaudoise Béatrice Métraux – a validé, lors de sa séance du 6 décembre 2018, le départ d'une deuxième volée d'aspirants policiers, en majorité genevois, qui effectuera son école dès l'automne 2019.

Le CODIR a également entériné, sous l'appellation «ADAPTO», des changements opérationnels qui affecteront la formation dès 2019. La dotation horaire des enseignements sera révisée sur la base du Plan d'études cadre fédéral (PEC). Un accent particulier sera mis sur les aspects judiciaires, sur des modules de mises en situation pratiques multidisciplinaires (transversalité) ainsi que sur la formation individuelle autonome (e-learning). Le sport, les marches et les exercices d'endurance seront revus à la baisse. Les périodes consacrées aux formes et valeurs policières seront également resserrées. La cérémonie du lever des couleurs, notamment, se déroulera à l'avenir une fois par mois.

Au cours de la même séance, le CODIR a revu la gouvernance de l'institution en distinguant plus clairement les niveaux stratégique et opérationnel.

Par ailleurs, le CODIR a donné le mandat à l'Inspection cantonale valaisanne des finances, en association avec le Contrôle cantonal des finances vaudois, de réaliser un rapport afin de définir, d'ici fin 2019, la forme juridique, l'organisation et le financement qui permettraient une autonomie optimale de l'Académie de Savatan tout en assurant une formation de qualité au coût le plus bas pour les cantons partenaires.

Enfin, le 10 janvier 2019, la convention de collaboration avec la Confédération relative à l'exploitation du site de Savatan a été prolongée jusqu'en 2022.

Ces démarches s'inscrivent dans la volonté du CODIR d'assurer l'excellence de la formation dispensée par l'Académie de police. Elles répondent à la nécessité d'adapter la formation aux réalités sécuritaires en constante évolution et aux demandes des corps de police. Elles permettent à l'Académie d'intégrer définitivement la formation des aspirants genevois, effective à partir de 2018. Quant au plan « ADAPTO», il concrétise les cinq recommandations d'une étude, mandatée par le Département des Institutions et de la Sécurité du canton de Vaud, qui portait sur les structures et la qualité de la formation de l'Académie de police.

Pour rappel, le taux de réussite aux examens du brevet fédéral des aspirants formés à Savatan est, depuis de nombreuses années, très élevé, proche de 100%. Par ailleurs, l'Académie continue de bénéficier de la certification eduQua pour l'ensemble des activités de formation continue.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 janvier 2019